

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**Les paris sportifs sont interdits, les jeux de loterie restent accessibles.**

**Essentiels, vous avez dit essentiels ?**

**Bruxelles, le 6 novembre 2020** – L'UPAP, Union Professionnelle des Agences de Paris qui compte plusieurs centaines de membres et constitue à ce titre un acteur majeur, reconnu et fiable du secteur des jeux de hasard, se trouve dans l'obligation de réagir à l'arrêté de la Ministre de l'Intérieur du 1<sup>er</sup> novembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 (« **l'Arrêté COVID** »).

L'Arrêté COVID impose la fermeture jusqu'au 13 décembre 2020 (au moins) de tous les commerces non-essentiels.

La question de la « non-essentialité » des commerces semble laisser place à une interprétation voire un arbitraire de la part de l'autorité fédérale.

L'article 6 de l'arrêté dispose que les librairies peuvent rester ouvertes pour autant qu'elles offrent principalement des biens essentiels, et ce **uniquement pour la fourniture de ces biens**.

En pratique et suivant une interprétation stricte de cet article, les machines de paris sportifs ont été débranchées dans les librairies alors que l'intégralité des jeux de loterie de la Loterie Nationale reste accessible.

Faut-il en conclure que les tickets d'Euromillions ou les billets à gratter sont des activités essentielles à la survie de la population au sens de l'arrêté ?

Alors que les coiffeurs ou les vendeurs de jouets à l'approche des fêtes doivent rester portes closes, la Loterie Nationale peut continuer ses activités et ce sans que cela ne semble poser de difficultés à nos décideurs.

La discrimination entre les différents jeux est manifeste. A nouveau, la Loterie Nationale profite d'un avantage concurrentiel. L'UPAP, si elle déplore la discrimination dont ses membres sont victimes, invite toutefois ses membres à ne pas introduire de procédures judiciaires et ce afin de ne pas prendre en otage les libraires et de manière générale pour être solidaire avec la détresse actuelle des indépendants.

Pour de plus amples informations :

Yannik BELLEFROID +32495589668, [yannik.bellefroid@upap-bvwk.be](mailto:yannik.bellefroid@upap-bvwk.be)

Jean-François PAKULA +32470180489, [jean-francois.pakula@upap-bvwk.be](mailto:jean-francois.pakula@upap-bvwk.be)